

6. CLIMAT COMMERCIAL DU SECTEUR MINIER

L'industrie minière bolivienne évolue dans un cadre politique et juridique très favorable. Voici quelques faits que doivent connaître les sociétés étrangères qui voudraient avoir des activités en Bolivie.

6.1 Politique et législation minières : Pendant des décennies, le secteur minier de Bolivie a reposé presque uniquement sur l'exploitation de l'étain. L'effondrement du cours de l'étain, au milieu des années 80, a fait ressortir la nécessité d'une diversification. Par conséquent, la politique minière bolivienne est aujourd'hui complètement ouverte.

Parmi les facteurs qui devraient attirer les investisseurs étrangers (en plus d'une géologie fort intéressante), notons le fait que les capitaux boliviens et étrangers sont traités exactement de la même manière, les exemptions fiscales pour les bénéficiaires réinvestis, la liberté des changes et du rapatriement des capitaux et l'adhésion de la Bolivie aux accords internationaux garantissant les investissements.

Les éléments clés de la législation sont les suivants :

*Les minéraux appartiennent à l'État. On demande et obtient les droits de prospection et d'exploitation en s'adressant au surintendant des mines. Sur ce plan, il n'y a pas de différence entre les ressortissants du pays et les étrangers, exception faite de la bande de 50 kilomètres en bordure des frontières internationales, où les concessions doivent être détenues par des Boliviens.

*La Bolivie reconnaît que le développement rapide du secteur minier est la solution à court terme au problème de sa relance économique. Elle admet en outre que le meilleur moyen d'assurer le développement est de faire appel à l'entreprise privée.

*La société minière d'État, la Corporación Minera de Bolivia (Comibol), a été restructurée, dans le cadre d'un plan visant à la transformer en une société de portefeuille efficace. Elle se cherche donc des partenaires pour prospecter, mettre en valeur et exploiter ses actifs.

*Le développement d'institutions efficaces dans le secteur minier et la constitution de bases de données, notamment des cartes, des photos aériennes, des données géophysiques, etc.

*Une loi sur les investissements, qui ne se limite pas au secteur minier, a été adoptée, et elle est fondée sur l'égalité de traitement pour tous les investisseurs. Il s'agit d'une loi générale visant à instaurer un climat sain pour les investissements. La Bolivie est consciente qu'il ne suffit pas d'avoir l'une des